



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

NOTE D'INFORMATION N° 216 - -3 /SEPMBPE/DGD/ Du 29 NOV. 2018
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Formation sur la gestion électronique des demandes de 201, 202, 703, AT, DST et ADM.

La Direction Générale des Douanes dans le souci de poursuivre la dématérialisation de ses procédures a implémenté dans le SYDAM World la gestion électronique des demandes de codes additionnels (201, 202, 703) et d'autorisations d'AT (Admission Temporaire), DST (Déclaration Sommaire de Transfert), ADM (Avant Dépôt Manifeste).

J'invite tous les déclarants à prendre part à la session de formation sur ces nouveaux modules du 03 au 07 décembre 2018 à l'Ecole Nationale de Douanes de 09 heures à 17 heures conformément au planning joint en annexe.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

AMPLIATIONS :

- SEPMBPE/Cab
- MIN. TRANSPORTS/Cab
- Min. COMMERCE/Cab
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- PAA
- PASP
- SA GUA
- CI LOGISTIQUES
- WEBB FONTAINE
- Chambre de Commerce et d'Industrie CI
- Chambre de Commerce et d'Industrie Française
- Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise
- Syndicat National des Transitaires
- Syndicat des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

Le Directeur Général



Col. Maj. DA Pierre A.